



Prix de l'action éco-déléguée 2024

Du 01/12/2023 au 08/04/2024

Le concours est organisé selon trois catégories : écoles – collèges et lycées.

Ce concours participe à l'EDD en visant en particulier à **mieux faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués** dans les établissements scolaires.

Les objectifs sont les suivants :

- **contribuer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable** développée par l'Éducation nationale
- **mieux faire connaître, encourager et valoriser le rôle des éco-délégués** dans les établissements scolaires
- **encourager et valoriser l'engagement et les actions concrètes des élèves** en faveur de la transition écologique et du développement durable
- **mettre en lumière des exemples et pistes de travail** pour les élèves et les enseignants

Le calendrier national et sa correspondance au niveau académique

CALENDRIER NATIONAL	CALENDRIER ACADEMIQUE
<ul style="list-style-type: none">• 20 novembre 2023 : lancement du prix de l'action éco-déléguée• jusqu'au 8 avril 2024: envoi au rectorat• avril 2024 : jurys académiques• jusqu'au 15 mai 2024 : transmission des sélections académiques au ministère• fin mai 2024: délibérations du jury national• début juin 2024 : vote des éco-délégués des CAVL• juin 2024 : annonce du palmarès national et remise des prix	<ul style="list-style-type: none">• 20 novembre 2023 : lancement du prix de l'action éco-déléguée• 8 avril 2024, 17h00 au plus tard : envoi de la production vidéo et du formulaire d'accompagnement sous format numérique à ; isabelle.bernard@ac-nantes.fr• 19 avril 2023 14h00-16h00 - Jury académique du Prix de l'action éco-déléguée.• 15 mai au plus tard – transmission des sélections de l'académie de Nantes au MENJ.

Quelle production est attendue ?

Chaque école ou établissement ne peut présenter qu'une seule candidature.

La vidéo est le support de la candidature et doit se suffire à elle-même, sans texte de présentation ou notice d'accompagnement.

La vidéo présente le projet et la démarche suivie. Le projet peut être achevé ou bien engagé en s'échelonnant dans le temps.

Sa durée est d'une minute et trente secondes (1'30) maximum, générique compris. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.

Elle doit être de qualité suffisante, afin de valoriser au mieux le contenu présenté. Dans cette perspective, il est possible de bénéficier de conseils techniques (prise de son, montage vidéo), par exemple auprès des équipes du CleMI en académie, ou dans le

cadre d'une collaboration avec des étudiants en BTS audiovisuel, ou encore dans le cadre d'une activité culturelle collective mobilisant le [pass Culture](#).

Si la forme compte, c'est avant tout le contenu qui est important.

Le jury national se base sur les critères suivants :

- **les éco-délégués acteurs de la démarche** : projet développé et présenté par les élèves éco-délégués
- **présentation d'un projet global** : une démarche suivie sur un projet d'ensemble et non une succession d'actions ponctuelles
- **dimension collective** : travail collectif, mobilisation des élèves, implication de la communauté éducative, ouverture vers l'extérieur (familles, habitants, commerçants, autres établissements scolaires du territoire, etc.)
- **croisement de plusieurs enjeux** : croisement dans un même projet d'au moins deux thématiques de développement durable ou au moins deux objectifs de développement durable (ODD)
- **dimension partenariale** : partenariat avec les intervenants extérieurs (collectivité territoriale de rattachement, associations, établissements publics, etc.).

Un formulaire d'accompagnement, téléchargeable, doit être joint à la production vidéo.

M.A.J. le 05/01/2024

À télécharger

- [Règlement du concours](#)
- [Formulaire d'accompagnement .doc](#)
- [Formulaire d'accompagnement .pdf](#)
- [Autorisation enregistrement pour les mineurs .doc](#)
- [Autorisation enregistrement pour les mineurs .pdf](#)
- [Autorisation enregistrement pour les majeurs .doc](#)
- [Autorisation enregistrement pour les majeurs .pdf](#)

À voir aussi

- [Éducation.gouv](#)

Destinataires

- Personnels de l'académie